

ÉCOLES

guide pratique

2024-2025



ENGAGEMENT
DE SERVICE
QUALIVILLES
REF. 111

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org





Édito

L'éducation est notre priorité. Aussi, nous proposons un projet ambitieux au service de la réussite de tous les enfants de Montpellier. L'école publique et laïque, l'école de la République, se doit de leur offrir à tous les mêmes chances de réussite.

Depuis 2020, nous renforçons l'école publique avec la mise en place du soutien scolaire public, laïque et gratuit dans les écoles élémentaires et les médiathèques, la hausse de 20% par enfant de la dotation pédagogique, l'installation de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs portables dans chacune des classes maternelles et élémentaires ou encore la mise en place d'une tarification sociale de la cantine à 0,50 € pour les parents isolés aux revenus modestes et les familles précaires. Depuis 2023, le calcul des tarifs de restauration scolaire et des temps péri et extrascolaires est basé sur le quotient familial, pour plus d'équité sociale. Afin de garantir à tous les enfants d'avoir accès à des repas sains et de qualité, les restaurants scolaires serviront 75% de produits bio ou locaux à vos enfants dès la rentrée 2024, avec l'objectif d'atteindre 100% à l'horizon 2026.

Avec le lancement du Plan École 2030, nous poursuivons notre politique ambitieuse en investissant 400 millions d'euros pour construire, rénover et adapter nos écoles publiques et les rendre plus bienveillantes, inclusives et écologiques, favorables à l'épanouissement et à la réussite éducative de tous les enfants. Dès la rentrée 2024, la nouvelle école Pierre et Colette Soulages accueillera les enfants du cœur de ville dans ses neuf classes. Pour le quartier Croix d'Argent, ce sera l'ouverture à la rentrée de 10 nouvelles classes d'élémentaire au sein du groupe scolaire Jeanne Moreau afin de répondre à l'essor démographique que connaît ce nouveau secteur de la Cité Créative.

Enfin, pour faire de Montpellier une Ville à hauteur d'enfants, nous nous engageons à rendre les abords des écoles plus sûrs en créant des rues aux écoliers et en recrutant des agents de protection des écoles. Ville de culture, Montpellier réaffirme son offre culturelle dès le plus jeune âge avec des festivals et des expositions accueillant les petits montpelliérains, dès leurs premiers mois.

Redonner toute leur place aux enfants dans l'espace public est notre priorité et cela commence en leur permettant de s'épanouir au quotidien dans nos écoles publiques et laïques.

Nous souhaitons à toutes les familles montpelliéraines, parents et enfants, une excellente rentrée et une très bonne année scolaire 2024-2025.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier
Méditerranée Métropole



Fanny DOMBRE COSTE
1^{re} Adjointe au Maire
déléguée à la Ville éducative
et à la Réussite scolaire



Marie MASSART
Adjointe au Maire
déléguée à la Politique
alimentaire et à
l'agriculture urbaine

Bienvenue à l'école publique et laïque montpelliéraine !

RETROUVEZ DANS CE GUIDE :

- **Toutes les informations pratiques** qui vous seront utiles pour la gestion quotidienne de la vie à l'école de votre enfant.
- **Une courte présentation du **Projet Éducatif de Territoire (PEdT)** et du **Plan École 2030****, tous deux nourris du temps de concertation « **Montpellier - École 2030** », qui forment le socle du projet de mandat « **Une ville à hauteur d'enfants** ».

L'ÉCOLE À MONTPELLIER, C'EST :

113 
écoles

 1 400
agents

 21 370*
élèves, dont
18 000 inscrits aux
temps périscolaires

21 
accueils
de loisirs municipaux
et 21 **associatifs**

 88
restaurants
scolaires

200 000 m²

de locaux

*effectif année scolaire 2023-24



NOUVEAU SITE WEB



Fenêtre ouverte sur les écoles
de Montpellier !

À découvrir :
ecoles.montpellier.fr

Sommaire

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PeDT)	6
LE PLAN ÉCOLE 2030	7
UNE JOURNÉE D'ÉCOLE	8
LES TEMPS PÉRISCOLAIRES	9
LES « + » PORTÉS PAR LA VILLE	11
LA RESTAURATION SCOLAIRE	12
INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS : PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE	14
LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES	19
LES ADRESSES DES ÉCOLES DE LA VILLE	20
APPRENDRE L'OCCITAN À L'ÉCOLE PUBLIQUE	24
LES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX	27

Le Projet Éducatif de Territoire - PEdT

LES AMBITIONS ÉDUCATIVES

en faveur des enfants âgés de 3 à 11 ans pour l'ensemble de la ville sont portées par le PEdT.

C'est un outil pour rassembler la **communauté éducative** mobilisée sur **tous les temps de l'enfant** (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et développer la continuité éducative au bénéfice de son **épanouissement** et de sa **réussite**.

Cette **démarche volontaire**, portée par le maire, associe la Ville de Montpellier à ses partenaires institutionnels (Éducation Nationale, CAF, SDJES...), associatifs, parents, enseignants... de la conception du PEdT jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation, soit une durée de 5 ans (2022-2027).

Pour répondre aux ambitions éducatives qui s'inscrivent dans le projet de mandat « **une ville éducative à hauteur d'enfants** », le PEdT fixe 10 objectifs prioritaires :

• **Objectif 1** - Renforcer la qualité des interventions sur les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires.

• **Objectif 2** - Assurer une meilleure cohérence éducative entre tous les professionnels de l'Éducation.

• **Objectif 3** - Favoriser la scolarisation de tous les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques, quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps.

• **Objectif 4** - Rendre l'école accueillante pour les enfants.

• **Objectif 5** - Lutter contre le harcèlement scolaire.

• **Objectif 6** - Mieux prendre en compte la parole des enfants.

• **Objectif 7** - Accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives et favoriser la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

• **Objectif 8** - Développer l'autonomie de l'enfant et agir pour modifier la perception des parents.

• **Objectif 9** - Développer le « dehors » et favoriser les apprentissages et les loisirs en plein air.

• **Objectif 10** - Permettre à l'enfant de se réapproprier l'espace public.



© Ville de Montpellier

+ Consulter le PEdT : montpellier.fr/ecole

Le Plan École 2030



400 MILLIONS D'EUROS INVESTIS
pour une école publique montpelliéraine bienveillante,
inclusive et écologique, favorable à l'épanouissement et à la
réussite éducative.

Le Plan École 2030 comprend trois axes :



© Ville de Montpellier

CONSTRUIRE

Construction de nouveaux groupes scolaires, extension et démolition et reconstruction des bâtiments anciens.



© Ville de Montpellier

RÉNOVER

Rénovation énergétique, maintenance courante et construction de selfs.



© Ville de Montpellier

ADAPTER

Rues aux écoliers, cours aventure et accessibilité.

Le Plan École 2030 traduit la forte ambition de la Ville de Montpellier en faveur de l'éducation.

Chaque année, par son Plan École, la Ville de Montpellier rend publique la « feuille de route » des travaux qui vont être menés dans chaque école, offrant une visibilité inédite à la communauté éducative, aux familles et aux élèves.

Le Plan École 2030 s'inscrit dans le prolongement des mesures fortes prises par la collectivité en matière d'éducation (hausse de la dotation par élève, grand plan de soutien scolaire, refonte des activités périscolaires, équipement numérique des salles de classe...) et dans la volonté de bâtir une ville à hauteur d'enfants.

+ Opérations programmées : montpellier.fr/planecole2030

Une journée d'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ↓ 8h30	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil de loisirs (ALSH)** 8h /18h	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du matin <i>Payant sans réservation</i>
8h30 ↓ 12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h ↓ 14h	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable</i>		Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable</i>	Restauration scolaire <i>Payante réservation préalable</i>
14h ↓ 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 ↓ 17h30	TAAC*/Soutien scolaire <i>Gratuit réservation préalable</i>	TAAC*/Soutien scolaire <i>Gratuit réservation préalable</i>		TAAC*/Soutien scolaire <i>Gratuit réservation préalable</i>	TAAC*/Soutien scolaire <i>Gratuit réservation préalable</i>
17h30 ↓ 18h30	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>		Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>	Accueil du soir <i>Payant sans réservation</i>

*TAAC : temps d'accueil après la classe de maternelle

** **Accueil de loisirs (ALSH)** : retrouvez toutes les informations montpellier.fr/alsh

 Temps périscolaire et extrascolaires, relevant de la Ville

 Temps scolaire, relevant de l'Éducation nationale



ATTENTION !

Certaines écoles ont des horaires dérogatoires (8h45-12h/14h-16h45).

Cet accommodement est décidé par le conseil d'école afin de faciliter la coordination des familles ayant des enfants en maternelle et en élémentaire. Renseignez-vous auprès de votre école.

Les temps périscolaires

Les temps périscolaires sont encadrés par les animateurs diplômés de la Ville, les enseignants et les associations.

- **ACCUEIL DU MATIN** - *Payant sans réservation*
À partir de 7h45, les enfants sont accueillis par les animateurs et les ATSEM et font des activités calmes.
- **TEMPS MÉRIDIE**N - *Payant - Réservation préalable sous peine de majoration.*
C'est le temps du repas et le temps libre durant lesquels sont proposées des activités manuelles, sportives, culturelles et ludiques.
- **TEMPS APRES LA CLASSE** - *Gratuit - Réservation préalable.*
 - > **Maternelle - Temps d'accueil après la classe (TAAC) :**
Les enfants sont récupérés dans les classes par les ATSEM. Un temps de goûter est organisé, puis des activités sont proposées jusqu'à 17h30 ou 17h45.
 - > **Élémentaire - Soutien scolaire public, laïque et gratuit :**
 - **Études dirigées :** encadrées par les enseignants.
51 écoles élémentaires sur 67 sont mobilisées, au bénéfice de 2 500 enfants chaque soir en moyenne, grâce aux enseignants volontaires pour participer au dispositif.
 - **Études surveillées :** assurées par les animateurs de la Ville.
- **ACCUEIL DU SOIR** - *Payant sans réservation*
À partir de 17h30, des activités calmes sont proposées aux enfants dans la cour ou en salle d'activités afin de clôturer la journée d'école.

TARIFS

Les temps périscolaires sont facturés en fonction des ressources de la famille. Le tarif est basé sur le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des revenus et du nombre de personnes dans le foyer.

Simulateur de tarif :

montpellier.fr/tarifcation_scolaire



**COMMENT
RÉSERVER ?**

Voir page 14

LES ACTIVITÉS SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Des activités de natures très différentes sont proposées aux enfants. Développées en cohérence avec le PEdT et axées sur la **culture**, les **arts**, le **sport**, le **numérique** et le **développement durable**, elles contribuent à la découverte, à l'approfondissement des connaissances et à la stimulation des appétences et de la sensibilité de chacun. Elles sont aussi un outil pour aborder les valeurs de la **République**, la **laïcité**, les questions d'**inclusion** et de harcèlement par exemple.

RENFORCER LA QUALITÉ DES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Dans le cadre du **Projet Éducatif de Territoire, PEdT** (voir page 6), et dans le but de renforcer la qualité des interventions sur les temps périscolaires, la Ville propose désormais aux élèves de plusieurs écoles élémentaires de découvrir les civilisations antiques et de s'initier aux **langues anciennes** (latin et grec). Un module ludique d'**initiation au codage** et à la **robotique** est également proposé dans certaines écoles.



© Ville de Montpellier

NOUVEAU SITE WEB



Découvrez certaines des activités et projets réalisés sur les temps périscolaires sur le nouveau site Web : ecoles.montpellier.fr



Les “+” portés par la Ville

PLUS DE SOUTIEN SCOLAIRE GRÂCE AUX MÉDIATHÈQUES

En plus du soutien scolaire dans les écoles financé par la Ville de Montpellier, cinq médiathèques accueillent des **ateliers** le mercredi de 9h30 à 11h (cycle 2) et de 11h à 12h30 (cycle 3), animés par la Ligue de l’enseignement. **Où ?** Garcia Lorca (Près d’Arènes) - Shakespeare (Petit Bard) - Rousseau (Mosson) - Zola (Centre-ville) - Hugo (Croix d’Argent).



© Ville de Montpellier

Les ateliers se déroulent en plusieurs temps : **ateliers philo ; devoirs ; ateliers thématiques (moi, ma ville, la fraternité...)** ; **échanges avec les parents**. Chaque élève bénéficie d’un programme adapté de séances, renouvelé à chaque période de vacances. Ce roulement permet à tous les élèves de progresser, en touchant un maximum d’enfants, avec l’objectif de développer l’autonomie dans la réalisation de leurs devoirs.

Ce soutien scolaire s’accompagne de **séances de découverte des médiathèques**. Il permet des échanges entre les parents et les agents. Les bénéficiaires du dispositif sont principalement issus du repérage du Programme de Réussite Éducative (PRE), avec des enfants motivés, accompagnés et soutenus par leurs parents.

PLUS DE CULTURE GRÂCE AUX PROPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR LES ÉCOLES (PACE)

Les PACE sont le fruit d’un partenariat entre la Ville de Montpellier, la Direction des services départementaux de l’Éducation nationale (DSDEN) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC Occitanie). Ce dispositif contribue à la mise en œuvre du Parcours d’Education Artistique et Culturelle dans les écoles de la Ville. Il peut s’agir de projets en lien avec une structure culturelle (musée, centre d’art, théâtre, centre chorégraphique...) ou de « petites résidences ».

Les « petites résidences » permettent aux élèves d’expérimenter une démarche artistique à travers une rencontre entre les élèves d’une école et un artiste durant le processus de création.



© Ville de Montpellier

La restauration scolaire



À l'heure de la transition écologique et des connaissances nouvelles en termes d'impact sur la santé, la Ville de Montpellier s'engage pour proposer une alimentation saine et durable qui se conjugue aussi avec l'éducation au goût et la sensibilisation auprès des enfants, par des animations pédagogiques sur le temps périscolaire, dès l'école maternelle.

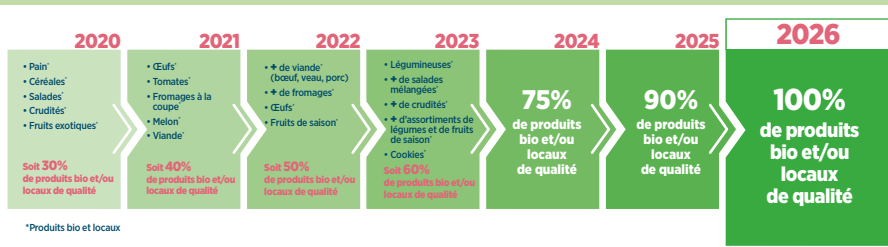


88
restaurants
scolaires

16 000
repas
par
jour



OBJECTIF : 100 % DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX



CONSULTEZ LE MENU !

Les menus sont disponibles avant la période de réservation sur le portail famille, presto.montpellier.fr, et sur montpellier.fr/menusecoles ou en scannant le QR Code sur les affiches dans les panneaux d'information des écoles.

On y retrouve en plus des suggestions de menus du soir pour une alimentation équilibrée, des recettes originales, les fruits et légumes de saison et les actualités des restaurants scolaires.



UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

Le tarif de la restauration scolaire inclut le repas et la rémunération de l'ensemble des agents intervenant sur le temps méridien.

Un accès pour tous aux restaurants scolaires !

Une tarification à 0,50 € par repas existe pour les familles en grande précarité : monoparentales (parents isolés) et bénéficiaires du RSA, parents sans domicile ou réfugiés.

Pour + d'infos : montpellier.fr/tarification_scolaire



Coût de la pause méridienne :

1,2 € par enfant pour la collectivité.
Facturé entre 1,35 € et 6,55 € aux familles selon le quotient familial établi par la CAF.

4 TYPES DE MENUS

La ville de Montpellier propose

4 types de repas quotidiennement :

- Repas flexitarien dit « standard » ;
- Repas sans porc ;
- Repas sans viande ;
- Repas végétarien.

Le paramétrage de la Carte de ces repas se fait sur presto.montpellier.fr ou au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville.

RÉGIMES MÉDICAUX

Votre enfant a une allergie ? Une intolérance alimentaire ?

1. Adressez-vous au directeur de l'école afin de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Votre enfant devra venir avec son propre repas*.
2. Envoyez le récépissé de mise en place du PAI, afin de paramétrer « Ma Carte », par :

- Courriel à presto@montpellier.fr ou
- Courrier ou au guichet : Hôtel de Ville - Service Prest'O, 1, place Georges Frêche 34267 Montpellier Cedex 2

*tarification spécifique de 1,50 € (correspondant au service)

SENSIBILISER À L'ALIMENTATION DURABLE

Du sain, du local, du durable !

« **Ma cantine autrement** » est un programme mis en place pour faire évoluer les comportements alimentaires et connecter les enfants à leur territoire. Des ateliers et des supports pédagogiques ludiques sont proposés pour apprendre à bien manger en (re) découvrant les aliments et les sensibiliser aux enjeux alimentaires, environnementaux et citoyens. Chaque année, 5 nouveaux restaurants scolaires et un accueil de loisirs sont pilotes du dispositif.

Inscriptions et réservations : périscolaire et restauration scolaire

JE M'INSCRIS

- 1. Remplir le dossier d'inscription spécifique auprès du Service Prest'O** (guichet ou courrier via les documents téléchargeables en ligne) qui ouvre les droits sur le portail famille « Prest'O » pour pouvoir gérer et consulter les réservations, payer les factures, modifier le régime alimentaire, etc. Cette étape peut se faire en même temps que l'inscription scolaire en mairie.

Justificatifs :

- Pièce d'identité du représentant légal
- Livret de famille
- Pour les allocataires CAF : attestation CAF faisant mention du quotient familial
- Pour les non allocataires CAF : l'avis d'imposition 2023 sur le revenu de l'année 2022 du foyer, justificatif MDPH pour enfant mineur handicapé au sein du foyer, tout autre justificatif nécessaire au calcul du quotient familial CAF par la Ville.

OFFRE ALIMENTAIRE

Vous avez la possibilité de choisir parmi les 4 options de repas proposées par la ville (flexitarien, sans porc, sans viande ou végétarien).

Quand ? Au moment de l'inscription aux temps périscolaires et tout au long de l'année à partir de la période scolaire suivante pour toute modification en cours d'année.




Remise de « Ma Carte » au guichet du service Prest'O. Elle est individuelle et gratuite et accompagne votre enfant toute sa scolarité dans une école publique de la Ville. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.


- 2. Remettre la fiche d'admission préremplie,** les informations sur les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, l'attestation d'assurance, la fiche sanitaire au responsable éducatif périscolaire (REP) de l'école qui finalisera l'admission. La direction de l'école se met en relation avec le REP.

JE RÉSERVE

Obligatoire pour les accueils après la classe et les repas.



En ligne sur
presto.montpellier.fr
avec les codes d'accès
remis au guichet.



Guichet Prest'O
Hôtel de Ville, du
lundi au vendredi de
8h30 à 17h30 et
le jeudi de 10h à 19h.

POUR TOUTE L'ANNÉE

UN IMPRÉVU ?

Vous pouvez modifier vos inscriptions jusqu'à 10 jours avant sur le portail famille *presto.montpellier.fr* ou au guichet Prest'O à l'Hôtel de Ville.



Mairies de proximité
de 8h30 à 17h30
(8h à 17h à la mairie de
proximité Mosson)*.

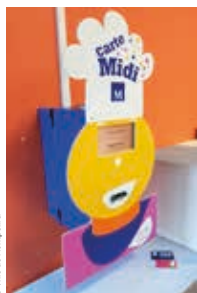
PÉRIODES DE RÉSERVATION EN MAIRIE DE PROXIMITÉ

- **Rentrée-Toussaint** : du 19 août au 1^{er} sept. 2024
- **Toussaint-Noël** : du 7 au 18 oct. 2024
- **Noël-Février** : du 9 au 20 déc. 2024
- **Février-Pâques** : du 3 au 14 février 2025
- **Pâques-Été** : du 31 mars au 11 avril 2025

**POUR CHAQUE
PÉRIODE**

JE CONFIRME MA PRÉSENCE AVEC MA CARTE

Le passage de « Ma Carte » à la borne, située dans l'école, est obligatoire chaque matin pour pouvoir accéder à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires. C'est à la fois un outil en faveur de la sécurité et contre le gaspillage alimentaire. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.



MODIFICATIONS HORS DÉLAI

Vous pouvez modifier vos inscriptions jusqu'à 10 jours avant sur le portail famille presto.montpellier.fr ou au guichet Prest'O à l'Hôtel de Ville. Passé ce délai, le paiement des services est dû et une pénalité peut s'appliquer.



JE N'AI PAS RÉSERVÉ OU JE VEUX ANNULER

Toute demande d'ajout ou d'annulation hors délai sera exceptionnellement acceptée dans certaines situations (ex. : arrivée en cours d'année, inscription APC en cours de période, changement de modalités pour des enfants en situation de handicap, hospitalisation, changement de situation familiale ou professionnelle, etc.), et sous réserve de transmission des justificatifs au service Prest'O. Consulter le règlement.

Au restaurant scolaire, votre enfant pourra déjeuner, mais un menu végétarien lui sera servi et le repas sera majoré de 2 €, à moins que vous ayez pu justifier d'une des situations exceptionnelles acceptées.



MON ENFANT EST ABSENT

La présence est obligatoire aux temps périscolaires réservés pour permettre l'organisation d'activités de qualité et au restaurant scolaire pour éviter le gaspillage alimentaire.

En cas d'absence, le temps périscolaire est dû, comme celui de la restauration scolaire à moins que l'absence soit justifiée (ex. grève, sortie scolaire, décès, maladie, etc.) conformément au règlement (motif, justificatif et délai variables).

Après 3 absences injustifiées par enfant et par année, le repas sera facturé et majoré de 1,50 €. Cette mesure a été mise en place afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Soumettre votre demande

1. Vérifiez la validité de votre demande, le justificatif exigé et le délai
 - › Règlement : presto.montpellier.fr
2. Envoyer la demande et le justificatif :
 - Par courriel
 - › presto@montpellier.fr
 - Par courrier ou au guichet Prest'O
 - › Hôtel de Ville - Service Prest'O
 - 1, place Georges Frêche, 34267 Montpellier cedex 2





JE RÈGLE

Les accueils et les repas sont acquittés par facturation mensuelle. Les paiements sont dus dès réception des factures mensuelles. Les factures sont mises à disposition sur le portail famille presto.montpellier.fr et peuvent être réglées sur le portail famille ou aux guichets Prest'O, à l'Hôtel de Ville ou en mairie de proximité.

Réclamation relative à la facturation :
s'adresser à presto-regie@montpellier.fr
dans un délai de deux mois à compter de la date d'émission de la facture.





Calendrier des vacances scolaires

	2024				2025						
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.
DIM	1			1						1	
LUN	2			2						2	
MAR	3	1		3				1		3	1
MER	4	2		4	1			2		4	2
JEU	5	3		5	2			3	1	5	3
VEN	6	4	1	6	3			4	2	6	4
SAM	7	5	2	7	4	1	1	5	3	7	5
DIM	8	6	3	8	5	2	2	6	4	8	6
LUN	9	7	4	9	6	3	3	7	5	9	7
MAR	10	8	5	10	7	4	4	8	6	10	8
MER	11	9	6	11	8	5	5	9	7	11	9
JEU	12	10	7	12	9	6	6	10	8	12	10
VEN	13	11	8	13	10	7	7	11	9	13	11
SAM	14	12	9	14	11	8	8	12	10	14	12
DIM	15	13	10	15	12	9	9	13	11	15	13
LUN	16	14	11	16	13	10	10	14	12	16	14
MAR	17	15	12	17	14	11	11	15	13	17	15
MER	18	16	13	18	15	12	12	16	14	18	16
JEU	19	17	14	19	16	13	13	17	15	19	17
VEN	20	18	15	20	17	14	14	18	16	20	18
SAM	21	19	16	21	18	15	15	19	17	21	19
DIM	22	20	17	22	19	16	16	20	18	22	20
LUN	23	21	18	23	20	17	17	21	19	23	21
MAR	24	22	19	24	21	18	18	22	20	24	22
MER	25	23	20	25	22	19	19	23	21	25	23
JEU	26	24	21	26	23	20	20	24	22	26	24
VEN	27	25	22	27	24	21	21	25	23	27	25
SAM	28	26	23	28	25	22	22	26	24	28	26
DIM	29	27	24	29	26	23	23	27	25	29	27
LUN	30	28	25	30	27	24	24	28	26	30	28
MAR		29	27	31	28	25	25	29	27		29
MER		30	27		29	26	26	30	28		30
JEU		31	28		30	27	27		29		31
VEN			29		31	28	28		30		
SAM			30				29		31		
DIM							30				
LUN							31				

Rentrée

Lundi 2 septembre 2024

Automne

Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024
Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024

Noël

Fin des cours : vendredi 20 décembre 2024
Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025

Hiver

Fin des cours : vendredi 14 février 2025
Reprise des cours : lundi 3 mars 2025

Printemps

Fin des cours : vendredi 11 avril 2025
Reprise des cours : lundi 28 avril 2025

Pont de l'Ascension

Fin des cours : mardi 27 mai 2025
Reprise des cours : lundi 2 juin 2025

Fin des cours

Vendredi 4 juillet 2025

Adresses des écoles de la ville




**QUEL QUARTIER ?
QUELLE ÉCOLE ?**

Quelle est mon école de secteur ?

Utilisez le module de recherche :

montpellier.fr/inscriptions-scolaires

 Bilinguisme français/occitan


 Initiation à l'occitan

 Section internationale
anglo-américain

 Section internationale chinois

 Section internationale allemand

 Section internationale espagnol

 Classes à horaires aménagés
musique

MONTPELLIER CENTRE

ÉCOLES MATERNELLES

ARISTOTE

446, bd d'Antigone
04 67 65 49 03

Ingrid BERGMAN

20, bd Mounié
04 67 72 35 58

Jean-Antoine CHAPTAL

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 43

Louis FIGUIER*

14, rue Farges
04 67 65 64 89

Jean-Pierre Claris de FLORIAN

49, rue de la
Méditerranée
04 67 65 73 50

Anatole FRANCE

10, rue du Général Lafon
04 67 92 02 96

Vasco de GAMA

156, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 92

Francis GARNIER

2, rue Général René
04 67 92 35 42

Pauline KERGOMARD*

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 33 71

Jean de LA FONTAINE

27, quai des Tanneurs
04 67 72 35 57

Wolfgang Amadeus MOZART*

60, av. d'Assas
04 67 63 15 61

Louis PASTEUR

15, rue Saint Sépulcre
04 67 60 64 96

Docteur ROUX

96, rue du Fbg Figuerolles
04 67 92 35 40

Pierre et Colette SOULAGES*

3, rue de Candolle
04 67 02 50 00

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jeanne d'ARC

9, bd des Arceaux
04 67 92 35 72

Frédéric BAZILLE

146, rue du Mas de Merle
04 67 42 67 64

Paul BERT/Victor HUGO*

19, rue du Général Riu
04 67 65 64 80

Auguste COMTE

2, rue Émile Zola
04 67 92 35 52

Nicolas de CONDORCET

13, rue du Fbg Boutonnet
04 67 63 19 98

Augustin Charles DAVILER*

5, rue Colonel Marchand
04 67 63 52 50

Léon GAMBETTA

20, rue des Soldats
04 67 92 35 53

Alphonse de LAMARTINE

30, rue de la Valfère
04 67 60 62 05

Jean MERMOZ

196, rue de la Croix du sud
04 67 65 04 66

Berthe MORISOT*

60, av. d'Assas
04 67 63 03 37

Jean MOULIN

20, bd Mounié
04 67 72 68 17

PÉRICLÈS 🎵

528, bd d'Antigone
04 67 65 49 69

Marie de SÉVIGNÉ ✨

5, rue Bernard de Trévières
04 67 92 35 48

Pierre et Colette**SOULAGES**

3, rue de Candolle
04 67 02 50 00

Jules SIMON 🇫🇷

45, rue de la
Méditerranée
04 67 65 60 54

Jules VERNE

127, rue Yehudi Menuhin
04 99 62 38 84

LES CÉVENNES**ÉCOLES
MATERNELLES****Geneviève BON**

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 02 34

Madeleine BRÈS

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 19

Maria CALLAS

843, rue de la Croix de
Figuierolles
04 67 75 56 55

Jeanne DEROIN

88, rue Viollet le Duc
04 67 75 59 85

Victor DURUY

220, rue Edmond Lautard
04 67 63 73 90

**Johann Wolfgang von
GOETHE**

3, rue des Coronilles
04 67 92 75 38

Rudyard KIPLING*

311, av. Saint Clément
04 67 63 09 65

Jules MICHELET

Rue des Araucarias
04 67 10 46 67

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Louis ARMSTRONG**

971, rue Paul Rimbaud
04 67 75 61 77

Charles BAUDELAIRE* 🇺🇸

311, av. Saint Clément
04 67 63 08 53

Émile COMBES

20, rue Edmond Lautard
04 67 63 28 45

Julie DAUBIÉ

183, allée de l'Aqueduc
04 67 63 01 26

Joseph DELTEIL 🇫🇷

Rue des Araucarias
04 67 10 05 76

Paul LANGEVIN

5, rue de Clémentville
04 67 92 85 70

Baruch SPINOZA

110, rue Viollet le DUC
04 67 75 34 63

SUN YAT SEN 🇨🇳

803, rue de la Croix de
Figuierolles
04 67 75 58 32

CROIX D'ARGENT**ÉCOLES
MATERNELLES****Bertie ALBRECHT**

1, place de Fontjun
04 67 42 40 74

Aliénor d'AQUITAINE

694, rue Jacques Bounin
04 67 27 46 12

**Ludwig Van
BEETHOVEN***

280, rue du Mas Nouguier
Tél 04 67 27 66 71

Hélène BOUCHER

240, quai Flora Tristan
04 67 42 52 84

Lily BOULANGER*

65, rue Robespierre
04 67 42 77 40

Alphonse DAUDET 🇫🇷

2, allée des Sophoras
04 67 42 42 84

Marceline DESBORDES**VALMORE***

460, rue du Lavandin
04 67 42 63 15

Olympe de GOUGES* 🇫🇷

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

40, rue Lydie Bénichou
04 67 20 31 30

Marcel PAGNOL

305, rue Georges Brassens
04 67 27 53 78

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Robert SURCOUF

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 45 23

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Ludwig Van BEETHOVEN***

280, rue du Mas Nouguier
04 67 27 66 71

Marie CURIE

6, allée des Sophoras
04 67 42 52 54

Winston CHURCHILL*

424, rue du Lavandin
04 67 42 54 64

Guiseppe GARIBALDI

2, place de Fontjun
04 67 42 77 13

Olympe de GOUGES*

1375, rue de Bugarel
04 67 99 18 21

Jeanne MOREAU*

40, rue Lydie Bénichou
04 67 20 31 30

Germaine RICHIER*

99, rue Jean Prat
04 67 99 25 90

Pierre de RONSARD

700, rue Jacques Bounin
04 67 27 82 03

Alain SAVARY

240, quai Flora Tristan
04 67 42 02 57

Georges SIMENON

215, bd Pedro de Luna
04 67 42 47 20

Victor SCHOELCHER*

65, rue Robespierre
04 67 42 69 66

VOLTAIRE

157, rue Henri Sellier
04 67 47 19 65

PORT MARIANNE**ÉCOLES
MATERNELLES****Geneviève Anthonioz****DE GAULLE /****Jean JAURÈS***

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Sarah BERNHARDT

175, rue Villalonga
04 67 22 39 12

CHENGDU*

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

Joan MIRO*

110, rue Sabine et
Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Louise MICHEL

501, av. de la
Pompignane
04 67 65 73 72

Sergueï PROKOFIEV

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 35

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****CHENGDU***

74, rue Ray Charles
04 67 22 64 20

Geneviève Anthonioz**DE GAULLE /****Jean JAURÈS ***

12, chemin des Barques
04 99 92 22 46

Michel de L'HOSPITAL*

380, rte de Vauguières
04 99 64 27 41

André MALRAUX*

89, rue Joan Miro
04 67 20 35 50

Joan MIRO*

110, rue Sabine et
Miron Zlatin
04 48 18 32 32

Paul PAINLEVÉ

501, av. de la Pompignane
04 67 65 85 35

Blaise PASCAL

100, rue Louis Lépine
04 67 22 11 72

Jean ZAY

85, av. Alphonse Juin
04 67 02 66 36

HÔPITAUX-FACULTÉS**ÉCOLES
MATERNELLES****Agrippa d'AUBIGNÉ**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 24 20

Luis de CAMOENS

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 54

Charlie CHAPLIN

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 60

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

Mère TERESA

30, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
04 67 54 65 67

Marguerite**YOURCENAR***

71, rue Jean Joseph
Laborde
04 67 57 06 90

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Docteur CALMETTE**

147, rue des Quatre
Seigneurs
04 67 63 47 25

Jules FERRY

88, rue Antoine-Laurent
de Jussieu
04 67 54 41 71

Sigmund FREUD

2, rue des Tourterelles
04 67 72 42 53

Benoîte GROULT*

99, rue de Puech Villa
04 67 60 17 80

François MITTERRAND*

1330, rue Henri Lagattu
04 99 74 72 80

Eugène POTTIER /**Jean SIBELIUS** 

120, rue de la Jalade
04 67 63 35 68

PRÉS D'ARÈNES**ÉCOLES
MATERNELLES****Lucie AUBRAC***

761 rue de l'industrie
04 48 18 32 52

Jean COCTEAU

16, rue de la Bandido
04 67 92 15 80

Paul ÉLUARD

219, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 54

Anne FRANK*

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 82

Simone SIGNORET

1, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 73

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Jacques BREL**

5, impasse des
Marmousets
04 67 64 08 74

Charles DICKENS* 

686, av. du Pont Trinquat
04 67 65 47 86

Denis DIDEROT

16 bis, rue de la Bandido
04 67 92 35 63

Jean MACÉ

289, rue de Saint Hilaire
04 67 64 40 60

Samuel PATY*

761 rue de l'industrie
04 48 18 32 52

MOSSON**ÉCOLES
MATERNELLES****AVERROÈS**

47, rue Jaufré Rudel
04 67 75 27 10

Miguel de CERVANTES

91, rue Charles Bonaparte
04 67 75 42 11

Nicolas COPERNIC

Rue Pierre Nicolas
04 67 75 49 31

Indira GANDHI

380, rue Pierre Cardenal
04 67 75 35 45

James JOYCE

122, rue de Bologne
04 67 75 34 87

Martin LUTHER KING

65, rue Charles Bonaparte
04 67 75 35 25

Pablo NERUDA

53, rue de Salamanque
04 67 75 42 26

PAPE CARPANTIER*

12, rue des Écoles
04 67 75 25 35

Pablo PICASSO

41, av. Guilhem de
Poitiers
04 67 40 06 97

Jacques PRÉVERT

297, av. du Comté de Nice
04 67 75 64 66

Madeleine RENAUD

360, av. de Barcelone
04 67 75 43 00

Vincent VAN GOGH

242, rue d'Oxford
04 67 75 36 46

Virginia WOOLF

255, rue de Bari
04 67 75 37 34

**ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES****Antoine BALARD**

123, rue de Salamanque
04 67 75 43 01

Marc BLOCH

135, allée des Hauts de
Montpellier
04 67 75 13 87

Simon BOLIVAR

300, av. de Barcelone
04 67 75 34 69

André BOULLOCHÉ

123, rue de Lausanne
04 67 75 37 33

GALILÉE

47, rue Jaufré Rudel
04 67 75 34 59

HEIDELBERG

310, rue de Liège
04 67 75 42 07

Akira KUROSAWA

51, rue Arnault Peyre
04 67 75 28 34

LOUISVILLE

431, av. de Louisville
04 67 75 36 01

Léo MALET

5, allée Pierre Carabasse
04 67 75 46 45

Franklin ROOSEVELT

25, rue de Lausanne
04 67 75 42 88

Léopold Sedar**SENGHOR** 

26, rue de Bologne
04 67 75 34 79



Apprendre l'occitan à l'école publique

La Ville de Montpellier accompagne les parents dans leur choix pour un enseignement public de l'occitan de qualité, en plus du réseau des Calendrettes.

Ainsi l'école maternelle Francis Garnier et l'école élémentaire Marie de Sévigné dispensent à Montpellier un enseignement bilingue français/occitan à parité horaire depuis plus de six ans.

D'autres formes d'enseignement de cette langue sont proposées dans les écoles publiques laïques comme à Anatole France, Alphonse Daudet, Olympe de Gouges et Jules Simon où les élèves bénéficient d'une initiation de 45 minutes par semaine.

Il est possible de suivre un cursus de la maternelle Francis Garnier jusqu'au lycée Clemenceau, en passant par les collèges Clemenceau, Clémence Royer, Joffre à Montpellier, et ceux de Clapiers et Villeneuve-lès-Maguelone.

Ce sont ainsi près de 1 350 élèves qui bénéficient d'un enseignement public de l'occitan dans la Métropole.



© Ville de Montpellier

UNE LANGUE D'OUVERTURE POUR LES ENFANTS

Le choix d'un enseignement bilingue français/occitan offre de nombreuses opportunités pour l'enfant :

- L'accès à une éducation bi-plurilingue précoce, dans un cursus démarrant à l'école maternelle et pouvant aller jusqu'à l'Université,
- L'aide à la construction du langage autour de deux langues, favorisant une meilleure maîtrise de celles-ci,
- L'apprentissage d'autres matières grâce à de meilleures capacités cognitives développées par le bilinguisme,
- La facilitation à l'étude d'autres langues latines (espagnol...),
- La valorisation de la langue et de la culture du territoire dans lequel il grandit,
- La découverte du principe d'altérité, source de curiosité et d'ouverture.

UNE LANGUE QUI S'APPREND

Plusieurs modalités d'enseignement sont proposées :

- **Le cursus bilingue** : les enseignements sont à parité horaire (12 heures en français et 12 heures en occitan), sur la base du volontariat ; les familles ayant toujours le choix entre un enseignement monolingue (tout en français) et bilingue, dans les écoles qui le proposent,
- **Les enseignants de l'Éducation Nationale** sont formés avec les mêmes exigences que n'importe quel autre professeur des écoles. L'enseignement bilingue répond aux orientations et aux objectifs généraux de l'école concernant les programmes,
- **L'enseignement renforcé** : une ou plusieurs disciplines sont enseignées en occitan jusqu'à 3 heures par semaine. Tous les élèves des écoles qui le proposent en bénéficient,
- **L'initiation** : l'occitan s'intègre aux différents parcours de l'enfant (artistique, citoyen...) selon un enseignement à hauteur de 45 minutes par semaine.

En savoir +

Les services de l'Éducation Nationale

Conseillère Pédagogique Départementale - Occitan :

Céline SERVA 04 67 91 52 69

+ D'infos !

INSCRIPTIONS, RÉSERVATIONS, FACTURATION ET « MA CARTE »

Service Prest'O Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le jeudi de 10h à 19h

Par courriel :

presto@montpellier.fr
Par tél. : 04 34 88 78 98

Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa
04 34 88 77 00
Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie de proximité François Villon

55, rue des Araucarias
04 34 88 77 01
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos
04 34 88 77 02
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Aubes - Pompignane

35, rue André Malraux
04 34 88 77 03
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30



**Les prestations sont interrompues
15 mn avant l'heure de fermeture.**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Service Prest'O

montpellier.fr/inscriptions-scolaires

Par courriel :

presto@montpellier.fr (réponse dans un
délai de 5 jours)

Par tél. : 04 34 88 78 98

RESTAURATION SCOLAIRE

Direction de la Politique alimentaire

montpellier.fr/restauration-scolaire

Par courriel :

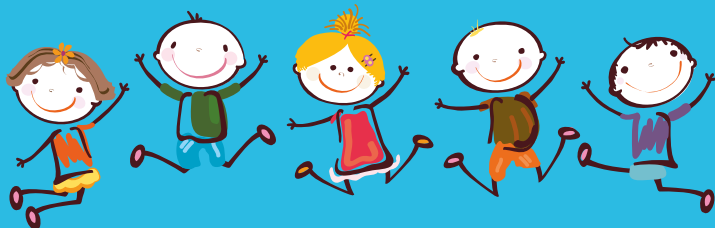
service.education@montpellier.fr
Par tél. : 04 67 15 92 69 (de 8h à 16h)

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Consulter le règlement de
fonctionnement des temps
périscolaires de la Ville de Montpellier
sur montpellier.fr/presto



Accueils de loisirs municipaux



Les accueils de loisirs, aussi appelés ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), sont de véritables lieux d'éveil et d'épanouissement grâce aux activités ludo-éducatives. Ils sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La Ville compte 21 centres de loisirs municipaux et 21 centres de loisirs associatifs répartis sur tout le territoire. Les centres de loisirs accueillent tous les enfants de 3 à 12 ans selon les principes de la laïcité.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants dans le centre de loisirs de leur choix, quel que soit leur lieu de résidence à Montpellier (dans la limite des places disponibles et en fonction de l'âge requis par les structures).

Horaires d'accueil (mercredi et vacances scolaires) :

- **matin** : accueil échelonné de 8h à 9h30
- **midi** : départ échelonné de 11h30 à 12h15
- **après-midi** : accueil échelonné de 13h30 à 14h
- **soir** : départ échelonné de 17h à 18h

Consultez le guide + montpellier.fr/alsh



DÉMÉNAGEMENT EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE ?

- Vous arrivez à Montpellier ou votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école publique ?
- Vous quittez Montpellier, déménagez dans la ville ou quittez l'école publique ?
- Vous êtes séparés et/ou votre enfant est en garde alternée ?

Consultez les démarches : montpellier.fr/inscriptions-scolaires

MAIRIE DE MONTPELLIER

Direction de l'Éducation
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"



montpellier.fr/ecoles

